

DELIBERATION
COMMUNE DE CHASTEL-NOUVEL
SEANCE DU 2 AOUT 2011

Présents : BERGONHE Maurice Maire - BRUNEL Didier, CALMELS Florence, DELRIEU Chantal Adjointe – ALLE Jean-Louis, BARDOU Jean-Denis, BARNIER Gisèle, BLANC Gilbert, DELOR Jean-Luc, DURAND Stéphanie, GERVAIS Michel, LOPES David, PRUNET Arnaud, TROCELLIER Eric conseillers municipaux.

Par Procuration : SARTRE Brigitte à BERGONHE Maurice
Madame DELRIEU Chantal est élue secrétaire de séance

Produit des amendes de police

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a décidé, lors de la réunion de sa commission permanente du 22 juillet 2011, de réserver en faveur de la commune une dotation de 749 € provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière (répartition du produit des amendes de police 2010).

Il invite de Conseil Municipal à se prononcer sur la réalisation des travaux et sur la part de financement nous incombant.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Donne son accord pour la réalisation des travaux suivants : signalisation de police et signalisation horizontale ; subventionnée à 36,57 % par les fonds provenant des amendes de police.

- Lieu de l'opération : territoire communal
- Coût global de l'opération : 2 046,71 €
- Montant de la dotation accordée par le conseil général : 749,00 €
- Montant de la part communale : 1 297,71 €

Accepte de prendre en charge la partie non financée de la dépense

Voté à l'unanimité

Convention de restauration avec le Lycée Chaptal (cantine scolaire)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la présidente de l'association des parents élèves de l'école publique concernant la gestion de la cantine gérée par l'association.

Celle ci souhaite que la facturation de la cantine soit faite par la Mairie.

Après discussion le Conseil Municipal décide :

- Accepte la gestion de la cantine
- Une convention sera signée avec le Lycée Chaptal en compter du 1^{er} septembre 2011
- Le prix du repas sera facturé à 2,90 € par enfant
- Le Conseil Municipal autorise le personnel enseignant et d'encadrement à manger à la cantine municipale au tarif identique
- Le tarif sera réactualisé en fonction du prix facturé par le Lycée Chaptal
- Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents concernant de dossier.

Voté à l'unanimité

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de schéma départemental de coopération intercommunale effectué par Monsieur le Préfet de la Lozère suite à la réforme des collectivités territoriales.

Après étude et réflexion par le Conseil Municipal sur ce dossier ; Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de donner leurs avis sur l'éventuelle modification de la situation existante et le soumet aux votes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à la majorité (10 voix pour - 2 voix contre et 3 abstentions) souhaite rester dans la Communauté de Communes "Terre de Randon".